

Pau, le 21 juin 2021

Pour le dégel de la valeur du point d'indice, pour l'augmentation générale des salaires et pensions dans la Fonction publique.

La politique de gel de la valeur du point d'indice poursuivie presque sans interruption depuis plus de 10 ans entraîne des pertes de pouvoir d'achat considérables pour les agents de la Fonction publique. Dans le même temps, la revalorisation des pensions est plus que jamais d'actualité. À ce stade, le gouvernement continue de refuser de s'engager sur le dégel du point d'indice et sur le principe de mesures générales d'augmentation des salaires et pensions au bénéfice de l'ensemble des agent·es et retraité·es de la Fonction publique. Il refuse aussi de prendre les mesures qui s'imposent pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et la revalorisation des métiers à prédominance féminine.

L'intersyndicale CGT, FSU, Solidaires, FO lance à l'occasion de la journée d'action fonction publique du 15 juin, une pétition sur les salaires. Elle sera remise à la ministre lors du rendez vous salarial du 6 juillet.

Pétition pour le dégel de la valeur du point d'indice, pour l'augmentation générale des salaires et pensions dans la Fonction publique <http://chnq.it/BQyhcn2JPr>

Mouvement intra : Recours et révisions d'affectation

Les résultats du mouvement ont été communiqués sur SIAM via IPROF. Du 15 au 23 juin - il est impératif de respecter ces dates, et anticiper la date limite au 22 est même préférable - s'ouvre la période de dépôt des recours et des demandes de révision d'affectation.

Le recours :

Pour faire un recours il faut remplir le formulaire dédié, qui se trouve au lien suivant (NB : l'année figurant dans le lien n'est pas bonne mais le site est à jour. Les documents sont également disponibles sur le site du rectorat) : <https://bordeaux.snes.edu/Intra-2018.html>

Concernant l'organisation syndicale il faut bien sur marquer : SNES-FSU. Contrairement à ce qui est écrit dans le document, vous n'êtes pas obligé de donner un nom précis. Il faut également rédiger une lettre explicative sur un document séparé. Pour vous aider nous tenons à votre disposition des modèles de lettres correspondant à chaque situation. N'hésitez pas à nous les demander ou à les demander à la section académique : s3bor@snes.edu

Demande de révision d'affectation :

Pour faire une demande de révision d'affectation il faut remplir le même formulaire que pour les recours (formulaire) mais en cochant la case « révision » et rédiger une lettre à envoyer en pièce jointe à l'adresse mail de la DEP correspondant à votre discipline, pour développer les arguments concernant cette demande de révision. Pour cadrer avec le BO et les règles du mouvement interacadémique, le formulaire mentionne que, pour cette révision, vous ne pouvez pas vous faire accompagner par le SNES-FSU. Dans les faits nous avons obtenu du Rectorat de pouvoir défendre tous les dossiers que vous nous confiez, dans tous les cas de figure.

Contactez votre section Snes-FSU : snes64@bordeaux.snes.edu

Examens

En ce qui concerne l'EAF, les directives ministérielles ne sont pas respectées. Des collègues cumulent oraux et écrits. Certain.e.s sont convoqué.e.s sans avoir enseigné en classe de première cette année voire même en étant professeur.e en collège, d'autres ont BTS et EAF...

Gros problème également sur les descriptifs de français : la majorité des collègues ont plus des 5 listes annoncées par la DEC (et cela peut aller jusqu'à 32 !). Des collègues peuvent ainsi avoir jusqu'à 80 œuvres intégrales à lire ! La réponse des IPR qui est que les enseignant.e.s peuvent juger l'élève sans avoir lu n'est évidemment pas satisfaisante. Les copies seront disponibles à partir du lundi 21 matin, jour de début de l'oral (oral du lundi 21 au vendredi 25, puis correction des 60 copies pour le lundi 05/07) il y a donc une semaine pour corriger les copies !

Pour l'épreuve de philosophie, l'application Santorin semble ne pas fonctionner correctement. Ce matin des collègues ne peuvent toujours pas corriger leurs copies... Un problème de « tuyaux » ... ?

Pour ce qui est du Grand Oral, on n'est pas loin du grand chaos. Des convocations sont arrivées vendredi après midi, ou tard dans la soirée et les chef.fe.s d'établissement ont informé les collègues qu'ils auraient peut-être une convocation durant le week-end.

Ce lundi matin un.e examinateur/trice spécialiste gréviste a été remplacé.e, contre l'avis de l'inspecteur mais sur injonction de la DEC, par un professeur d'une autre discipline sans compétence dans cette spécialité très particulière (option rare).

Dans un autre établissement, un jury est constitué par deux collègues d'une même discipline.

Si vous rencontrez de telles situations, qui prouvent le chaos de l'organisation de cette session, nous vous remercions de nous les communiquer à l'adresse suivant : snes64@bordeaux.snes.edu

Tout cela confirme ce que nous savions déjà : le grand oral, vitrine du bac Blanquer, doit se tenir et être un succès, coûte que coûte.

Face à ce mépris et à ces conditions de travail et d'examen inacceptables, certain.e.s collègue envisagent de se mettre en grève. Un préavis de grève a été déposé et les collègues seront soutenus par le SNES-FSU. Cependant, ce gouvernement ayant déjà montré à de multiples reprises son côté réactionnaire et sa lecture toute particulière des textes, il convient d'être prudent et de ne pas s'exposer à de lourdes sanctions. En cas d'interrogation sur les risques courus, ne pas hésiter à nous contacter.

Grenelle de l'Éducation

Fin mai, en conclusion de la conférence de presse sur le Grenelle de l'Éducation, J.-M. Blanquer parlait d'un moment « historique » !

Les 700 millions promis ne sont en réalité que 400 millions d'euros dont 145 réservés à des mesures catégorielles pour d'autres personnels que les enseignants, CPE et PsyEN. Les perspectives pour les AED et les AESH restent très floues.

La mise en place des feuilles de route RH académiques sont révélatrices des obsessions néo-managériales du moment. C'est un outil pour renforcer le contrôle des personnels en profitant de la dénaturation du paritarisme par la loi dite « de transformation de la Fonction publique ». Aux règles communes appliquées sous le regard des représentants élus des personnels, le ministre préfère le renforcement des pouvoirs et hiérarchies intermédiaires. À la garantie d'un avancement et de promotions au meilleur rythme pour tous, il entend substituer la valorisation du « mérite » individuel. Mérite dont la mesure est une chimère et qui est d'autant moins objective qu'elle est réalisée par le supérieur hiérarchique direct. Les feuilles de route académiques confirment donc les orientations de ce Grenelle de l'Éducation : un patchwork de mesures qui cachent mal la volonté de redéfinir nos métiers.